

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 AVRIL À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

15 AVR. 2008

N° 2 - 41 / 2008 : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES DÉLÉGATAIRES DE FONCTION

L'An Deux Mille Huit, le 8 Avril 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 8 Avril 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Christian DELEBOIS, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Christelle GUILLAUMOT, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Mesdames, Monsieur, Gisèle DEDIEU, Laure SUDRE, Jacqueline MAUREL, Daniel GAUDEFROY, Robert PAGGI, Blandine THUEL

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean ESQUERRE, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Alain LONG, Noël RAMON, Claude COSTES, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Jean-Marc WISNIEWSKI, Monique MILHAU, Eliane CARLES, David KOWALCZYK, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Christian CHAMAYOU, Robert BOUDES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Françoise ALARY, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 67

Votants (titulaires, suppléants votants) : 40

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 AVRIL 2008

N° 2 - 41 / 2008 : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES DÉLÉGATAIRES DE FONCTION

Pilote : Finances

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Les articles L 5211-12, L 5215-16 du Code général des collectivités territoriales et le décret N° 2004-615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi N° 2002 -276 du 27 février 2002 déterminent les modalités de calcul et d'attribution des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Les conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonctions du président ont également la possibilité de percevoir une indemnité dans la limite de l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et aux vice-présidents.

Il est proposé au conseil communautaire :

- 1) De déterminer l'enveloppe indemnitaire globale par référence aux indemnités de fonctions maximales prévues pour le président et les Vice-présidents d'une communauté d'agglomération dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant cet EPCI (de 50 000 à 99 999 habitants).
- 2) De fixer dans le cadre de cette enveloppe globale maximale, le montant des indemnités allouées, de manière égalitaire entre le Président, les Vice-Présidents et les Conseillers Communautaires délégués.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 27 février 2002,

Vu le décret 2004-615 du 25 juin 2004,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **FIXE** l'enveloppe indemnitaire globale par référence aux indemnités maximales de fonctions prévues pour le président et les Vice-présidents d'une communauté d'agglomération dont la population globale serait comprise entre 50 000 et 99 999 habitants.

↳ **FIXE** l'indemnité de fonctions du président, des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du bureau ayant reçu délégation de fonctions de la communauté d'agglomération à 30.36 % de l'indice brut 1015.

↳ **DIT QUE** les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 Avril 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

